

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Date de Convocation  
17/09/2024

**L'an 2024**

Le 24 septembre 2024 à 9 heures 00,

Le Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Cherré-Au en séance publique sous la présidence de **Jannick NIEL**.

Date d'Affichage  
02/10/2024

**Étaient Présents avec voix délibératives** : Cécile KNITTEL, Vice-Présidente, Régis BREBION, délégué titulaire, Carl GUILLEMIN, Éric PAPILLON, Brigitte LEVASSEUR, délégués suppléants

Conseillers en exercice :  
6 Titulaires, 6 Suppléants

Présents : 8

Votants : 6

**Étaient présents sans voix délibératives** : Philippe TOURNAT, Emmanuel BOIS, délégués suppléants

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

**Étaient Excusés** : Didier REVEAU, Dominique MORANCÉ, Jean-Yves RENARD, délégués titulaires

**Était Absent** : Philippe LEROUX, délégué suppléant

**Secrétaire de séance** : Régis BREBION

### **OBJET : TRAVAUX AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

La ville de La Ferté Bernard, lance un programme de travaux de réaménagement de l'avenue de la République entre le rond-point du Mail au pont débouchant sur la rue du Moulin à Tan.

Le réseau d'eau potable de cette rue est vétuste et présente au moins 3 branchements en plomb.

Les travaux d'eau potable envisagés sont les suivants :

- Remplacement de 285 ml de canalisation
- Remplacement de 3 branchements plomb au moins
- Le déplacement de 16 compteurs (à confirmer par SAUR) sur les trottoirs

Le montant des travaux d'eau potable est estimé à 75 000 € HT

La ville de La Ferté-Bernard assure la maîtrise d'ouvrage et a confié la maîtrise d'œuvre à Ingérief.

Pour un meilleur suivi du chantier et une coordination de l'ensemble des interventions sur la voie, le Comité Syndical peut déléguer à la ville de la Ferté-Bernard la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eau potable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** le programme de travaux présenté.
- **De mettre en place** une convention afin de définir les modalités de gestion et de prise en charge financière entre la commune de La Ferté-Bernard et le SIVU d'eau potable concernant les travaux d'eau potable de l'avenue de la République.
- **De déléguer** la maîtrise d'ouvrage du SIVU d'eau potable à la commune de La Ferté-Bernard pour les travaux d'eau potable de l'avenue de la République.
- **De prendre en charge** l'ensemble des dépenses liées aux travaux d'eau potable du projet
- **De rembourser** la ville de La Ferté-Bernard, de l'ensemble des dépenses liées aux travaux du lot réseaux d'eau potable, à réception de celui-ci
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de La Ferté-Bernard

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 072-200096949-20240924-2024\_024-DE



**Pour copie conforme :**

**Fait à Cherré-Au, le 02 octobre 2024,**

**Le Président,**

**Jannick NIEL**